



Bastia

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Bastia du vendredi 16 juillet 2021

**Objet : Procédure de mise en concordance de cahiers des charges du lotissement
« Colombani » avec le règlement du Plan local d'urbanisme**

Date de la convocation : Vendredi 9 juillet 2021

Date d'affichage de la convocation : Vendredi 9 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un, le 16 juillet à 16h00, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 43

Nombre de membres en exercice : 43

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 33

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Etaient présents : Monsieur SAVELLI Pierre ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETO François ; Monsieur DASSIBAT Franck ; Monsieur DEL MORO Alain ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Madame GUIDICELLI-SBRAGLIA Lauda ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane.

Etaient absents : Madame BELGODERE Danièle.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Madame De GENTILI Emmanuelle à Monsieur PERETTI Philippe ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ;
Monsieur FABIANI François à Monsieur TIERI Paul ;
Monsieur ROMITI Gérard à Monsieur DASSIBAT Franck ;
Monsieur MONDOLONI Jean-Martin à Monsieur TATTI François ;
Monsieur MORGANTI Julien à Madame ALBERTELLI Viviane ;
Madame GRAZIANI-SANCIU Livia à Madame SALGE Hélène ;
Madame VESPERINI Françoise à Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul TIERI élu secrétaire prend place au bureau



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.442-9 L.442-11 ;

Vu le cahier des charges du lotissement « Colombani » ;

Vu l'ordonnance du Tribunal Administratif de Bastia en date du 17 mars 2021 désignant Monsieur Gérard Perfettini en qualité de commissaire-enquêteur, ainsi que Monsieur Don-Jean Romanacce en qualité de commissaire-enquêteur suppléant ;

Vu l'arrêté de Monsieur le Maire en date du 8 avril 2021 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique ;

Vu les parutions en date 16 avril 2021 (première parution) et du 7 mai 2021 (seconde parution) publiées au sein des journaux « Corse Matin » et « Le Journal de la Corse » ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée à compter du mardi 4 mai 2021 jusqu'au jeudi 27 mai 2021 ;

Vu le procès-verbal de communication des observations remarques et propositions recueillis lors de l'enquête publique du commissaire-enquêteur en date du 3 juin 2021 ;

Vu le courrier de Monsieur le Maire en réponse aux questions figurant au sein du procès-verbal de communication des observations remarques et propositions recueillis lors de l'enquête publique du commissaire-enquêteur en date du 9 juin 2021 ;

Vu les conclusions motivées de Monsieur le commissaire-enquêteur, en date du 21 juin 2021 ;

Vu l'avis favorable de la commission de l'aménagement de l'espace urbain en date du 13 juillet 2021 ;

Considérant le lotissement « Colombani », créé par acte notarial en date du 17 octobre 1952, édité par Maître Charles Mingalon ;

Considérant que le lotissement « Colombani » se situe au Nord de la commune, dans le secteur du Castagno à proximité de l'hyper-centre, bordé au Nord et Nord-Est par le chemin communal du Villayet et au Sud-Est, ainsi qu'à l'Ouest, par des résidences ;

Considérant que les dispositions du cahier des charges du lotissement « Colombani » ne sont plus en adéquation avec le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Bastia ;

Considérant que l'article L.442-11 du Code de l'Urbanisme permet de modifier les dispositions d'un tel cahier des charges après enquête publique ainsi qu'après délibération du Conseil Municipal ;

Considérant qu'au terme de cette enquête, et dans le cadre des conclusions rendues le 21 juin 2021, le commissaire-enquêteur a rendu un avis favorable sur le projet de modification du cahier des charges du lotissement « Colombani » et du lotissement de la zone industrielle de Bastia.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Paul TIERI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A la majorité des votants, Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ayant voté contre.



Article 1 :

Approuve les termes de la procédure du lotissement Colombani (Castagnu).

Article 2 :

- **Emet** un avis favorable à la mise en concordance avec le Plan local d'urbanisme du cahier des charges du lotissement Colombani.

Article 3 :

- **Autorise** Monsieur le maire à procéder à toutes les formalités inhérentes à la mise en comptabilité des cahiers des charges avec le Plan local d'urbanisme.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre Savelli